CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY

GHT BRESSE HAUT BUGEY
Groupement Hospitalier de Territoire

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 14 MARS 2025

Le Tournant des Saisons - OYONNAX
Les Jardins du Lac - NANTUA
La Maison d'ARBENT

PRESENTS

Direction des EHPAD

Monsieur Christophe COMPARIN, Directeur Adjoint, Référent du Pôle de Gériatrie,
Monsieur le Docteur Mohamed BENZEKHROUFA, Chef de Service,
Madame Elodie GAUTHIER, Cadre Supérieur de Santé, Pôle de Gériatrie,
Madame Eva LEGER, Ingénieur Qualité,
Madame Julie MULATIER, Assistante Qualité,

Représentantes des résidents

Site de NANTUA	Madame Suzanne DURAFOUR,
Site d'OYONNAX	Madame Denise BRUNATO,

Représentantes des familles

Site de NANTUA	Madame Catherine MAURON, Présidente Madame Mylène FERRI,
Site d'OYONNAX	Madame Brigitte BASTIEN,
Site d'ARBENT	Madame Edith MONNET,

Représentantes du personnel

Madame Delphine BOUCHEREAU, Syndicat CGT,
Madame Cécile BOZONNET, Syndicat CFTC,

Représentants des Communes

Monsieur Laurent HARMEL, Ville d'OYONNAX,
Madame Annick SERRE, Commune de NANTUA,

Médiateur non médical

Madame Nathalie FORTEVILLE,

INVITES

Madame Marie-Louise VINCENT, Animatrice,
Madame Marie-Noëlle BONNIN, Animatrice,
Monsieur Thomas BUISSON, Responsable service restauration
Madame Audrey BOUILLOUX, Second de cuisine,

EXCUSES

Monsieur Thibault MAINFROY, Direction de l'autonomie au Conseil Départemental de l'Ain,
Madame Pauline RAMBAUD, Chef de Service ATMP 01, Antenne de NANTUA,
Monsieur Jean-Maurice SCION, Responsable des Services Economiques,
Madame Sanja MERAND, Représentante du Personnel,
Madame Rosette GLASER, Représentante des résidents, Site de NANTUA, Vice-Présidente,
Madame Renée GALLETTI, Représentante des résidents, Site de NANTUA.

1 – SECURITE :

- **Exercice plan bleu** prévu fin mars aux « Jardin du lac » :

  - Il consistera à simuler une inondation au 2ème étage, services des Gentianes et des Jonquilles le jeudi 27 mars 2025. Seuls, les résidents mobiles et mobilisables sont concernés. Il servira à évaluer la capacité d'évacuation de l'établissement.
  - Le secrétariat sollicitera les familles pour accompagner leur proche.
  - Des observateurs seront présents pour noter les points positifs ou négatifs. Le but est d'améliorer la prise en compte des évènements indésirables.
  - Le personnel est informé ainsi que les résidents. Du personnel supplémentaire sera mobilisé pour aider à cette évacuation.
  - L'information sera donnée sur le portail des familles.
  - Les représentants des familles demandent s'il y a déjà eu des exercices d'évacuation.
  - Madame GAUTHIER nous informe que c'est le premier exercice grandeur nature. La réglementation prévoit un exercice obligatoire par an.

- **Évènements indésirables** :

  - Les causes sont évaluées afin d'établir un plan d'actions permettant de réagir au mieux à ce type d'évènements.
  - Les représentantes des familles demandent des précisions concernant le début d'incendie qui s'est produit en août 2024 sur une terrasse des Églantines et pour lequel aucune réparation n'a encore été effectuée. La direction informe qu'il est dû à une négligence humaine non à un résident. Un devis est en cours suite à une déclaration à l'assurance. Un rappel a été fait sur l'utilisation des locaux avec des zones fumeurs dédiées au personnel.

- **Verrouillage des portes adapté**

  - Les représentants des familles demandent si ce verrouillage est opérationnel dans le service fermé des « Jardins du Lac » où une résidente a subi une agression par un autre résident.

  - La direction répond que toutes les chambres des Iris et Narcisses (24) ont été équipées d'un système qui empêche les résidents de rentrer seul dans leur chambre afin d'éviter les intrusions avec validation du SDIS de l'Ain. Un devis est en cours pour réparer la porte de l'entrée de l'unité protégée.

2 – <u>ANIMATION ET VIE SOCIALE</u> :

Les animatrices des EHPAD d'ARBENT, OYONNAX et NANTUA présentent leur projet d'animation pour 2024/2025.

Elles rappellent les objectifs du projet de vie et de soins :

- Entretenir les capacités physiques et cognitives,
- Maintenir le rôle social et culturel de chaque personne âgée et favoriser les échanges avec l'extérieur,
- Tenir compte des souhaits et des désirs des résidents,
- Contribuer à l'épanouissement du résident et au développement de sa créativité,
- Développer un programme d'animations collectives en lien avec tous les partenaires : associations, mairies...

Concernant le « Tournant des Saisons » et la « Maison d'ARBENT », deux animatrices partagent leur temps entre les deux établissements.

L'association « Club du 3ème âge » a été dissoute en 2021. Les fonds restants ont été versés au « Tournant des Saisons » pour l'achat d'un chariot snoezelen. Le solde servira à l'aménagement de l'espace extérieur de l'unité protégée. L'association « La Vie avant Tout » finance des spectacles et cadeaux pour les centenaires. Elle est présente à la fête de l'hiver ou d'autres manifestations. Très peu de familles s'investissent et donc le personnel assure le fonctionnement.

La mairie participe financièrement aux animations : cadeaux de noël par exemple. Un nouveau bureau est en cours de validation par la Préfecture. Madame GAUTHIER en est la présidente suite au décès de Véronique BESILLON, ancienne présidente.

Les animations aux « Jardins du Lac » sont assurées par deux animatrices épaulées par l'association « Main dans la Main », qui participe aux animations.

Les animatrices des trois établissements regrettent le manque de participation des familles dans les associations qui fonctionnent essentiellement avec des anciens agents hospitaliers.

Le planning des animations est affiché dans les étages et les lieux communs. Il est également mis sur le portail famille qui semble être sous utilisé alors qu'il est riche en informations (planning animation, photos, compte rendu CVS ...).

Les animations sont ouvertes sur l'extérieur avec différentes interventions : échange avec les écoles, associations, visite du musée du peigne, musée de la résistance, balade au bord du lac, pique-nique...

Pour les personnes alitées, du matériel spécifique a été acheté, couvertures lestées qui a des effets calmant et réconfortant, chat robotisé, chariot snoezelen à OYONNAX, rétroprojecteur à NANTUA (son utilisation est rendue difficile par des problèmes de connexion Wifi qui ne permettent pas de l'utiliser correctement). Des animations sont proposées : discussion, écoute musicale, accordéon, visite du lama.

Des statistiques concernant la participation des résidents aux différentes activités ont été effectuées en février en tenant compte de tous les intervenants : équipe d'animation, PASA (*Pôle d'Activité de Soins Adaptés*), EAPA (*Enseignant en Activité Physique Adaptée*), ergothérapeute.

Nombre d'activités/mois	**Jardins du lac**	**Tournant des saisons**	**Maison d'ARBENT**
10 et +	27 %	11 %	26 %
5 à10	13 %	13 %	8 %
1 à 5	54 %	21 %	21 %
0	6 %	55 %	45 %

A la maison d'ARBENT, l'ouverture étant récente, il est difficile d'évaluer précisément la participation des résidents. Les animations se déroulent dans la salle commune du rez-de - chaussée ce qui facilite la présence des résidents et de leurs familles.

Les représentantes des familles demandent s'il est proposé aux personnes malentendantes qui sont nombreuses, des activités spécifiques. Les animatrices précisent que deux casques sont utilisés pour écouter la musique. Elles essayent, dans la mesure du possible, de tenir compte des spécificités de chaque résident.

3 – ACCES A LA MAISON D'ARBENT :

Les représentantes des familles demandent si toutes les familles de résidents ont eu le code d'accès pour les visites à ARBENT.

Un flyer est fourni au moment de l'accueil et le code d'accès du site est donné à ceux qui le demandent.

Concernant l'information donnée sur le portail famille : 600 visiteurs et 1 000 pages visitées. Les représentantes des familles font remarquer que les résidents qui n'ont pas de visite sont un peu éloignés de cet outil de communication et donc des informations qui y sont données.

4 – ESPACE PRIVATIF DE LA CHAMBRE :

Les résidents ont-ils le droit de fermer leur chambre à clé pendant le temps où ils descendent à la salle à manger ?

Réponse de la direction :

Il est indiqué dans le règlement de fonctionnement des EHPAD :

La chambre est considérée comme un lieu privatif dont le résident peut avoir la clé. Il peut décorer cet espace de vie sans y faire de dégradations et apporter, après accord écrit de la Direction, des petits mobiliers répondant à la norme de sécurité incendie M1 (difficilement inflammable) et sous réserve qu'ils ne constituent pas un obstacle à la bonne prise en charge et à la sécurité (circulation autour du lit). Seuls les rideaux fournis par l'établissement sont autorisés.

L'entretien des chambres est assuré par le personnel de l'établissement. Cependant, les résidents qui le désirent, peuvent assurer eux-mêmes le ménage courant de leur chambre. Il est rappelé que l'entretien des appareils et meubles, propriété du résident, est totalement à sa charge.

Madame DURAFOUR, représentante des résidents, fait remarquer que le vœu des résidents pour l'entretien de leur espace personnel n'est pas toujours respecté.

5 – LIEN AVEC LES FAMILLES :

Afin que le résident garde un lien avec sa famille, quels sont les lieux permettant de prendre un repas avec du matériel permettant de réchauffer des plats ?

La direction rappelle que l'utilisation de four à micro-ondes est proscrite pour des raisons sanitaires. Cependant, il est possible de réserver des repas auprès du service 5 jours avant la date souhaitée.

Le prix des repas est affiché au bureau d'accueil. Les tickets repas destinés aux invités sont à retirer à l'accueil et à fournir au moment du service. Ils doivent être encaissés avant consommation.

Une modification sera apportée au règlement de fonctionnement précisant que le règlement des repas doit être encaissé à la commande.

Cette proposition est validée par les membres présents au CVS.

La réservation de la salle doit être faite auprès du cadre du service pour NANTUA et auprès de la secrétaire administrative pour OYONNAX quinze jours à l'avance. Le règlement intérieur spécifie que le service, l'entretien de la salle et les fournitures nécessaires seront à la charge du résident.

Des salles sont à la disposition du résident pour recevoir sa famille ou des amis, voire fêter un événement particulier, notamment le week-end :

- à OYONNAX → la salle polyvalente « Jardin d'Hiver », au rez-de-chaussée n'est pas disponible pendant les travaux. Il est possible d'utiliser la salle à manger du rez-de - chaussée.
- à ARBENT → le petit salon du 1er étage,
- à NANTUA → la salle polyvalente, service Les Gentianes au 2ème étage ou les salons des étages du bâtiment récent.

6 – CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DES EHPAD 2025-2029 :

Le CPOM a pour objet d'établir un diagnostic et de préciser les objectifs d'amélioration de la qualité dans l'établissement et leurs modalités d'évaluation.

Cette démarche a pour objectif de **garantir à toute personne âgée dépendante** accueillie dans l'établissement **les meilleures conditions de vie, d'accompagnement et de soins.**

Les objectifs retenus sont détaillés dans le document joint.

Sont traités les sujets suivants :

- Nutrition/dénutrition, prise en charge de la douleur, prévention des chutes,

- Maintien ou réhabilitation des capacités fonctionnelles et cognitives des résidents atteints de MND (Maladies Neuro-Dégénératives),
- Amélioration de l'accueil et évaluation initiale en utilisant un support de recueil des usagers respectant les habitudes des personnes, déploiement des PVI (Projet de Vie Individuel),
- Expérimentation d'une nouvelle procédure de désignation de la personne de confiance,
- Sur ce sujet, les représentants des familles rappellent que la désignation d'une personne de confiance par le résident alors qu'il avait toutes ses capacités cognitives reste valable si le résident n'est pas sous tutelle et même s'il a perdu ses capacités cognitives,
- Accompagnement de fin de vie, interventions de l'EMSP (Equipe Mobile en Soins Palliatifs),
- Formation des agents,
- Favoriser les hospitalisations programmées en lien avec le CHHB afin d'éviter le passage aux urgences.

7 – QUALITE :

5 réclamations et 2 remerciements ont été envoyés de juin à décembre 2024.

- Réclamations :

- Disparition appareils auditifs : une déclaration de sinistre a été envoyée à l'assurance. La famille n'a pas fourni les documents pour le remboursement.
- Intervention d'un opticien : des facturations de déplacement ont été faites alors que ces dépenses n'avaient pas été annoncées. 2 projets de convention ont été établis et il est programmé une rencontre avec 2 opticiens.
- Fugue d'un résident due à une porte défectueuse au service protégé. Les portes seront motorisées pour sécuriser la fermeture. L'autorisation de faire les travaux est arrivée. Un rappel de la procédure en cas de fuite a été fait au personnel.
- Défaut de sécurisation des escaliers à la maison d'ARBENT : les travaux ont été réalisés le 24/12/2024.
- Une résidente est dans le refus de soins. Il est nécessaire d'améliorer la traçabilité de prise du traitement. Il est rappelé que les infirmiers ne peuvent donner un traitement sous la contrainte.
- Les conditions de prise en charge d'une résidente qui est décédée en décembre 2024 sont remises en cause par la famille. Manque de confiance de la famille sur la prise en charge médicale.

8 – <u>QUESTIONS DIVERSES</u> :

- Demande de modification sur le portail d'accès aux familles : ajouter la Maison d'ARBENT et indiquer le nom des référents linge sur tous les sites comme prévu ultérieurement,

- Campagne de vaccination COVID sur les EHPAD : pas d'information pour l'instant,

- Ascenseur d'ARBENT : travaux effectués. Pas de nouveaux travaux programmés.

Prochain CVS exceptionnel concernant uniquement la prise en charge médicale et les soins de nursing : lundi 7 avril 2025 à 17 h – salle des Conseils du Centre Hospitalier du Haut-Bugey.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Présidente,

Catherine MAURON.